



Alliance Française

Bruxelles-Europe

Centre Européen de Langue Française

RÈGLEMENT DES JEUX CONCOURS – Septembre et octobre 2022

Article 1 – Organisateur

Ce jeu-concours vous est proposé par l'Alliance Française Bruxelles-Europe (ici, l'« organisateur ») dont le siège social est situé au Avenue des Arts, 46, 1 000 Bruxelles (Belgique) et est accessible via le site internet (<https://www.alliancefr.be/>).

Article 2 – Durée et conditions d'accès aux jeux-concours

2.1 Durée

La participation à ce jeu-concours est ouverte sur le [compte Instagram](#) de l'Alliance Française Bruxelles-Europe et relayé sur le [site internet](#) de l'Alliance Française Bruxelles-Europe, la page [Facebook](#) et [LinkedIn](#) de l'Alliance Française Bruxelles-Europe.

Pour la session de septembre, le jeu-concours est ouvert du mercredi 10 août 2022 au jeudi 25 août 2022 inclus (minuit).

Pour la session d'octobre, le jeu-concours est ouvert du lundi 29 août 2022 au jeudi 22 septembre 2022 inclus (minuit).

2.2 Conditions d'accès aux jeux-concours

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure à l'exception des employés, membres du Conseil d'Administration de l'Alliance Française Bruxelles-Europe et des apprenants déjà inscrits ou ayant suivi un cours de français (de tout type) à l'Alliance Française Bruxelles-Europe depuis 2013. Chaque profil personnel (média social) ou personne physique peut participer une seule fois par concours. Si plusieurs participations sont détectées (une personne ayant plusieurs comptes Instagram), seule la première sera considérée comme participation valide. La participation au jeu est gratuite.

Article 3 – Modalités des jeux-concours

Le jeu-concours a lieu sur le compte Instagram de l'Alliance Française Bruxelles-Europe.

Pour participer au concours, la personne doit avoir au préalable, follow le compte Instagram ci-dessus et respecter les règles de participation mentionnées. La personne doit être prête à acheter un cours correspondant à l'offre. Les cinq personnes qui remporteront le prix seront contactées par message privé sur Instagram. Les nom, prénom, adresse email et informations complémentaires pourront être requis.

Pour le jeu-concours de septembre 2022 : Le prix est à valoir sur tous les cours délivrés en **septembre** par l'Alliance Française Bruxelles-Europe à l'exception des cours ateliers (« atelier conversation » et « atelier français de l'écrit »), du cours « Adolescent, soutien scolaire », du « cours de préparation au DELF/DALF », des cours privés & entreprises et des cours OIF.

Pour le jeu-concours d'octobre 2022 : Le prix est à valoir sur tous les cours délivrés en **octobre** par l'Alliance Française Bruxelles-Europe à l'exception des cours ateliers (« atelier conversation » et « atelier français de l'écrit »), du cours « Adolescent, soutien scolaire », du « cours de préparation au DELF/DALF », des cours privés & entreprises et des cours OIF.

La participation au jeu concours emporte l'acceptation, sans réserve, de ce règlement.

Le prix n'est pas transférable et reste nominatif, à usage strictement personnel.

Article 4 – Gagnants et prix

Il y aura 10 réductions de 100€ réparties également sur les deux mois concernés, soit cinq réductions de 100€ délivrées en septembre 2022 et cinq réductions de 100€ délivrées en octobre 2022.

Chaque participant peut gagner une seule fois.

Pour le jeu-concours de septembre, les cinq gagnants seront tirés au sort le vendredi 26 août 2022, parmi tous les participants remplissant les conditions précédemment citées.

Pour le jeu-concours d'octobre, les cinq gagnants seront tirés au sort le vendredi 23 septembre 2022, parmi tous les participants remplissant les conditions précédemment citées.

Article 5 – Descriptif et remise du prix

Le prix par gagnant consiste en remise sur inscription de 100€. Il y a dix gagnants, cinq par session (septembre et octobre). Le prix remporté ne pourra être conservé par le gagnant, ni appliqué à un autre cours que ceux désignés dans le cadre des jeux-concours de septembre et octobre 2022.

Les gagnants seront contactés par mail par message privés sur Instagram par l'équipe communication via le compte Instagram de l'Alliance Française Bruxelles-Europe et par mail via communication@alliancefr.be ou info@alliancefr.be. Les gagnants devront répondre dans un délai de 4 jours en précisant leur prénom, nom de famille, adresse mail et renseigner le cours correspondant à l'offre dans lequel ils souhaitent être inscrits. Dans le cas contraire, le prix sera perdu pour le gagnant concerné et demeurera acquis à l'organisateur ou remis en jeu selon les délais en vigueur.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité à jouir du prix dans les conditions précédemment citées.

Article 6 – Modification du jeux-concours

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du jeu, en cas de force majeure ou

d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Si des modifications sont apportées au règlement, elles seront indiquées sur le site internet et mentionnées directement sur la publication Instagram concernée.

Article 7 – Données personnelles

L'organisateur traite vos données personnelles conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46 / CE (règlement général sur la protection des données). L'organisateur veille à ce que le traitement de vos données personnelles se déroule d'une manière appropriée et pertinente et se limite aux fins pour lesquelles les données ont été collectées. Ces données seront conservées jusqu'à 31/12/2022.

Les dommages résultant de l'utilisation de données personnelles du participant par des personnes non autorisées ne peuvent en aucun cas être répercutés auprès de l'organisateur, s'il a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui.

Article 8 – Différends

Tous les différends concernant l'application de ce règlement sont gérés de manière autonome par le jury. Il suffit dans ce cas d'envoyer un mail avec la plainte à communication@alliancefr.be

Article 9 – Contact

Pour les questions ou problèmes concernant le concours, les intéressés peuvent prendre contact avec l'Alliance Française Bruxelles-Europe via :

- E-mail: communication@alliancefr.be et info@alliancefr.be
- Message privé sur Instagram
- Chatbot Messenger
- Formulaire de contact via le site internet

Disclaimer

Cette action n'est en aucune manière parrainée par, gérée par ou associée à Instagram. Les participants ne peuvent en aucun cas tenir Instagram ou l'organisateur responsable des dommages résultant de leur participation.

Alliance Française Bruxelles-Europe, le 10 août 2022